

# Déroulement de l'examen du permis BE

L'examen du permis BE permet de vérifier que le candidat est capable de conduire en toute sécurité un **ensemble de véhicules composé d'un véhicule tracteur de catégorie B et d'une remorque**.

L'examen se compose de **deux épreuves distinctes** :

- une **épreuve hors circulation (plateau)**
- une **épreuve en circulation**

Le candidat doit obligatoirement **valider l'épreuve hors circulation** pour pouvoir accéder à l'épreuve en circulation.

Dans la majorité des cas, **l'épreuve en circulation se déroule immédiatement après la validation du plateau**, le même jour et avec le même inspecteur.

---

## 1. Épreuve hors circulation (plateau)

L'épreuve hors circulation a pour objectif de vérifier que le candidat possède les connaissances et les compétences nécessaires pour manipuler un ensemble de véhicules en toute sécurité.

Elle se déroule sur une **piste fermée à la circulation**.

### Durée de l'épreuve

La durée moyenne de l'épreuve est d'environ **20 minutes**.

---

## Les différentes étapes de l'épreuve

### Vérifications de sécurité

Le candidat doit effectuer plusieurs vérifications sur l'ensemble du véhicule.

Ces vérifications peuvent porter sur :

- l'état général du véhicule et de la remorque
- le système d'attelage
- le branchement électrique
- les pneumatiques

- les feux et dispositifs de signalisation
- les dispositifs de sécurité

L'objectif est de vérifier que le candidat est capable de **contrôler la sécurité de l'ensemble avant de prendre la route.**

---

## Interrogation orale

L'inspecteur pose plusieurs questions concernant :

- la réglementation liée au transport avec remorque
- les charges et les masses autorisées
- les équipements obligatoires
- les règles de sécurité

Cette interrogation permet de vérifier que le candidat possède les **connaissances nécessaires pour circuler en toute sécurité avec un ensemble de véhicules.**

---

## Attelage et dételage

Le candidat doit être capable de réaliser correctement :

- l'attelage de la remorque
- le dételage de la remorque

Cette étape permet de vérifier la capacité du candidat à **manipuler l'ensemble du véhicule dans le respect des règles de sécurité.**

---

## Manœuvre

Le candidat doit effectuer une **manœuvre en marche arrière avec remorque.**

Cette manœuvre consiste généralement à :

- reculer avec précision
- suivre une trajectoire imposée
- positionner correctement l'ensemble du véhicule dans une zone déterminée

Cette épreuve permet d'évaluer :

- la maîtrise du gabarit
- la précision de la trajectoire

- la gestion de l'ensemble véhicule + remorque
- 

## Validation de l'épreuve plateau

Pour réussir l'épreuve hors circulation, le candidat doit :

- obtenir un nombre de points suffisant
- ne pas commettre de faute éliminatoire

Une fois l'épreuve hors circulation validée, le candidat peut accéder à l'épreuve en circulation.

---

## 2. Épreuve en circulation

L'épreuve en circulation permet de vérifier la capacité du candidat à **conduire un ensemble de véhicules dans des conditions réelles de circulation**.

Cette épreuve se déroule généralement **immédiatement après la validation du plateau**, avec le même inspecteur.

---

### Durée de l'épreuve

La durée moyenne est d'environ **30 minutes**.

---

### Déroulement de l'épreuve

Le candidat est amené à circuler sur différents types de routes :

- en agglomération
- hors agglomération
- éventuellement sur route rapide

L'inspecteur indique les directions à suivre.

---

### Compétences évaluées

*Auto-école Dyna'Conduite – SARL au capital de 10 000 €*

*SIRET : 942 176 413 00014 – N° d'agrément : E25 054 00070*

Durant l'épreuve, plusieurs compétences sont observées.

## **Maîtrise du véhicule et de la remorque**

Le candidat doit démontrer sa capacité à :

- maîtriser l'ensemble du véhicule
  - adapter sa vitesse
  - gérer le gabarit de l'ensemble
- 

## **Positionnement sur la chaussée**

Le candidat doit :

- respecter les voies de circulation
  - adapter ses trajectoires
  - gérer correctement les intersections et les virages
- 

## **Respect du Code de la route**

L'inspecteur vérifie :

- le respect de la signalisation
  - le respect des priorités
  - le respect des distances de sécurité
- 

## **Anticipation et analyse des situations**

Le candidat doit démontrer sa capacité à :

- observer son environnement
  - anticiper les dangers
  - adapter sa conduite aux conditions de circulation
- 

## **Comportement et sécurité**

L'inspecteur évalue également :

- la courtoisie et le partage de la route
- la conduite souple et sécurisée

*Auto-école Dyna'Conduite – SARL au capital de 10 000 €*

*SIRET : 942 176 413 00014 – N° d'agrément : E25 054 00070*

- la prise de décisions adaptées
- 

## Résultat de l'examen

À l'issue de l'épreuve, l'inspecteur évalue l'ensemble des compétences du candidat.

Le résultat est généralement disponible **48 heures après l'examen** sur le site de la **Sécurité routière**.